



Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 12 septembre 2024 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MASSONGY, convoqué le 5 septembre 2024 en session ordinaire et tenue en mairie sous la présidence de Madame Sandrine DETURCHE, Maire.

Présents : Sandrine DETURCHE, Julie ROULLARD-NOUGARET, Céline DETURCHE, Marie-Bernadette BASTARD MADER, Muriel ARTIQUE, Hakim GHEMMOUR, Christelle BOUDAMOUZ, Johann MATHIEU, Ana Maria MARTIN GRILLET, Christelle PORTIER, Martine DONNA, Fanny MERMET-BOUVIER.

Absents : Lionel DUJOUX, Thierry ROULLARD, Joël DEMIERRE.

Lionel DUJOUX a donné procuration à Julie ROULLARD-NOUGARET,
Thierry ROULLARD a donné procuration à Ana Maria MARTIN GRILLET,
Joël DEMIERRE a donné procuration à Sandrine DETURCHE.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de Votants : 15 (dont 3 procurations)

Secrétaire de séance : Julie ROULLARD-NOUGARET

N° 2024-41 : DELIBERATION PORTANT SUR LA MISE A DISPOSITION DE BIENS ET D'EQUIPEMENTS ENTRE LA COMMUNE DE MASSONGY ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION THONON AGGLOMERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-5-III, L.5211-17 et L.5211-18-I ;

Vu les trois premiers alinéas de l'article L.1321-1, les deux premiers alinéas de l'article L.1321-2 et les articles L.1321-3 à L.1321-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLD-2020-0013 en date du 06/03/2020 approuvant la modification des statuts de l'agglomération

Vu la délibération du conseil communautaire dans sa séance du 16 juillet 2024 portant sur la construction d'un bâtiment agricole multiusage sur la commune de Massongy pour pérenniser le lieu test ;

Considérant que, conformément à ses statuts, l'agglomération met en oeuvre le Projet Alimentaire Territorial (PAT), prévoyant de favoriser l'installation d'espaces productifs en fruits et légumes à proximité des zones urbaines ;

Considérant que du fait de ce transfert de compétence, l'agglomération anime un projet de création d'un lieu destiné à favoriser l'installation de maraichers alimentant le territoire en fruits et légumes ;

Considérant que, consécutivement à ce transfert, un bail rural devra être signé, en lien avec la SAFER, avec l'Addear, avec le GAEC exploitant actuellement ces terres ;

Considérant qu'il est nécessaire d'acter le transfert des biens nécessaires à l'exercice de cette compétence, conformément aux dispositions ci-avant.

Considérant que la commune s'est engagée à mettre à disposition de Thonon Agglomération la parcelle,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un bâtiment agricole sur le lieu test maraîcher sur le domaine de Quincy à Massongy,
- **ACCEPTE** la mise à disposition à titre gratuit de la parcelle OC 2773 appartenant à la commune en vue d'y construire un bâtiment agricole dans le cadre du projet Maraîcher de Quincy,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le procès-verbal de transfert à intervenir entre Thonon agglomération et la commune de Massongy et à signer tout document, toute pièce administrative afférente à ce dossier.

Certifié exact
La secrétaire de séance

Julie ROULLARD-NOUGARET



Massongy, le 16 septembre 2024

Le Maire
Sandrine DETURCHE

